

Fin avril 2012 - Transmission à l'Ucanss des données par les Caisses Nationales

Début mai 2012 - Transmission par l'Ucanss des données aux OSN

MAI	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	25	27	28	29
							Transmission par les Caisses nationales du montant d'intéressement aux Caisses locales						Notification aux salariés de leur intéressement par les caisses; remise des bordereaux de versement sur le PEI																

Commission nationale

JUN	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA
	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
	Le salarié souhaitant investir dans le PEI remet à son service du personnel ses demandes de versement						Saisie par les organismes du montant investi par chaque salarié dans les fonds PEI et transmission à NATIXIS des fichiers sommes que les salariés souhaitent investir						Réception par NATIXIS des flux financiers envoyés par les organismes															

Date limite de compensation impérative

JUILLET	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA
	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	Contrôle des flux financiers et régularisation par NATIXIS						Envoi des relevés d'investissement à chaque salarié																					